G DE CHALONS DEUX SOLS

Je soussigné presentement curé de Vandieres
sous chatillon diocese de soissons certifie a
tous ceux qu'il apartiendra; que Monsieur Coquignot
Mᵉ Chirurgien juré a Chatillon sur marne a traitté
le nommé Chevallier agé d'environ douze ans
d'un depost considerable qu'il avoit a la jambe sur la
Crete du tibia, lequel depost avoit carié l'os, duquel
os il en est sorti plus de douze esquilles ou environ plus
ou moins grandes en differents temps, lequel malade a
eté environ un an a guerir, a cause d'une [illegible] qu'il
y avoit a sa jambe, je ne l'ay veu qu'en forçant
le long de la jambe, que ledit Chevallier est parfaittement
guery, qu'il ne boitte point, et qu'il a la jambe aussi
ferme que l'autre, que j'ay connoissance de la maladie
de la cure et de la parfaitte guerison, ayant vu
souvent ledit chevallier dans ses differentes situations
qu'il demeure a present a passy sur marne chez son
beaupere Laboureur ou il travaille comme s'il n'avoit
jamais eté incommodé, ledit chevallier etoit lors de la
maladie et de la guerison mon paroissien audit Vandieres
ce quatorze decembre mil sept cent cinquante sept.

Jarot

BIBLIOTHEQUE

ARC 56 n° 99

Je Soussigné Prêtre Curé de Champvoiy Diocèse de
Soissons, Certiffie a tous quil appartiendra que
Mr. Pierre Louis Oquigny Mtre Chirurgien juré
exerçant a Chatillon sur marne et environs a traitté
Marie Anne Heugue Veuve Lanier de ma paroisse âagée d'environ
quarante trois ans, attaquée d'un Cancer au sein dont
j'ay Connoissance pour avoir visité La Malade
avant et après L'operation, qui a été faite par Le sudit
Sieur Oquigny au mois de Juillet mil Sept Cens
Cinquante Six, Laquelle malade a été parfaitement
guerie au bout de Sept mois, et en état de travailler
actuellement, et jouissante d'une Santé parfaitte.
En foy de quoy J'ay donné Le present Certifficat
a Champvoiy ce 14e Decembre mil Sept
Cens Cinquante Sept

Vergeat Curé de Champvoiy

Je Soussigne Prêtre Curé de villeragron
diocese de Soissons Certifie a tous ceux quil
appartiendra que Monsieur Pierre Louis oquigny Mtre
Chirurgien Juré exerçant a chatillon Sur marne et
environs a traitté Michelle Bouchet d'un ables quelle
avoit au foye agée environ de quarente trois ans
J'ay Connoissance pour avoir visité la Malade avant
et après Loperation qui a été faite par le Susdit
Sieur oquigny au mois de may mil Sept cens Cinquante
Cinq Laquelle malade a été Radicalement guerie et
jouit presentement d'une Santé parfaite en foy de
quoy j'ay donné le present certificat a villers agron
le 15 decembre 1757 Durvieu curé de Villers agron

Noué Louis François

Vol Conseiller du Roy president lieutenant general Civil
Criminel et de police et Commissaire Enqueteur examinateur
au Bailliage et siege Royal de Chatillon sur Marne
Certifions a tous qu'il appartiendra que Mr Yorot
est Curé de Vandieres, Mr Vergeat, de Champvoisy et
Mr Darme, de Villersagron trois Villages du
Ressort de ce siege et que foy doit etre ajoutée
a la signature de ces trois Curés apposés sur les
trois Certificats de l'autre part en foy de quoy
avons donné les presentes en notre hotel et avons
a icelles apposé le sceau de notre Jurisdiction
Le 16 Xbre 1757 /. Vol